



CQP CVS

Coordinateur de vie scolaire

L'interbranche des établissements d'enseignement privé a mis en place il y a 4 ans une nouvelle qualification des personnels d'éducation : le CQP Coordinateur de vie scolaire.

Le coordinateur de vie scolaire organise, participe à, et suit l'activité de la vie scolaire en pilotant une ou plusieurs équipes en collaboration avec le Responsable de Vie Scolaire, l'Adjoint ou le Chef d'établissement.

Cette formation est ouverte aux personnels de vie scolaire des établissements catholiques tant de l'enseignement général, technologique et professionnel que de l'enseignement agricole.

Institut reconnu par l'Enseignement Catholique, l'IFEAP s'appuie sur son expérience de plus de 25 ans de formation des personnels d'éducation, soit près de 1000 personnes qualifiées.

En région Ouest, l'IFEAP associe l'AREP Bretagne à la mise en œuvre du parcours de formation.

Modalités de la formation

La durée du parcours complet est de 196 heures, soit :

- 28 jours de formation d'une durée de 7 heures programmées sur 18 mois dont
 - 6 modules de 4 jours
 - un module de formation à distance par le biais d'un espace numérique de travail : 28 h
- + un stage dans un établissement différent de celui d'exercice d'1 à 3 semaine(s) en fonction du positionnement établi avant la formation.

Début de formation
Angers - Toulouse - Mars 2019
Paris - Février 2019-
Fin de la formation
Juin 2020

Choix pédagogiques

Plusieurs principes président à l'organisation de la formation

- Favoriser les démarches méthodologiques et développer la capacité réflexive
- Prendre appui sur les situations professionnelles et favoriser l'analyse des pratiques
- Encourager l'implication personnelle et les partages d'expériences
- Faire du lien avec le projet de l'établissement et inscrire son action en référence aux valeurs du projet éducatif de l'Enseignement catholique
- Utiliser un espace numérique de travail pour une part de formation à distance et un suivi personnalisé.

Un parcours qui tient compte de votre expérience professionnelle

Un positionnement est réalisé avant le début de la formation et permet d'adapter la durée de parcours en fonction de l'expérience, de la formation et des besoins du coordinateur de vie scolaire. Ainsi le parcours peut être de 4, 5 ou 6 modules.

Parcours de formation

		ANGERS	TOULOUSE	PARIS
Semaine 1 Un professionnel au sein d'un cadre institutionnel et juridique	Le CVS, un professionnel : cadre et environnement de travail Coordonner, accompagner et participer à l'activité	du 4 au 8 mars 2019	du 4 au 8 mars 2019	du 25 février au 1er mars 2019
Semaine 2 Un professionnel au service d'un public	Le CVS, un expert de la vie scolaire : des missions au service des jeunes Analyser et proposer des améliorations et/ou des adaptations de l'activité : observation des situations professionnelles et coordination des activités	du 13 au 17 mai 2019	du 20 au 24 mai 2019	du 15 au 19 avril 2019
Semaine 3 Un professionnel au centre du service de Vie Scolaire	Le CVS, un chef d'équipe : animation d'équipe et gestion des activités Animer et gérer l'équipe de vie scolaire, organiser l'activité	du 1 ^{er} au 5 juillet 2019	du 1 ^{er} au 5 juillet 2019	du 3 au 7 juin 2019
Semaine 4 L'animation et la communication, deux piliers du professionnel	Le CVS, un animateur de groupe et de projet Coordonner des projets d'animation, conduire des réunions	Octobre 2019		
Semaine 5 L'animation et la communication, deux piliers du professionnel	Le CVS, un communicant : Communauté éducative, partenariat, réseaux Communication écrite et orale	Janvier 2020		
Semaine 6 Le CVS : une posture professionnelle	Le CVS, un professionnel réflexif Savoir prendre des décisions et gérer son temps	Mars 2020		
Formation à distance	Le CVS, un professionnel en dynamique de progrès			
Stage(s)	Le CVS, un expert en action	Entre septembre 2019 et avril 2020		
Jury Technique		Juin 2020		

Descriptif détaillé de cette formation en ligne sur le portail de l'IFEAP - www.ifeap.fr

Evaluation de la formation

L'évaluation se fait :

- Sur le lieu de stage : observation en situation réelle
- A l'IFEAP au cours de la formation : études de cas, épreuve technique écrite, présentation orale d'une animation.

Un jury technique est organisé à l'issue de la formation pour certifier les compétences acquises.

Coût et financement de la formation

Les frais pédagogiques s'élèvent à 4 704€* pour un parcours de 28 jours (soit 196 heures x 24 €) hors stage et jury.

Ce coût peut être réduit en fonction du nombre de sessions lié au positionnement.

Les fonds de formation des OPCA peuvent couvrir une partie des frais pédagogiques de la formation (professionnalisation, capital compétences, CPF).

Les frais de déplacement et d'hébergement font appel aux fonds destinés au plan de formation des établissements (exception pour les établissements employant moins de 12 salariés relevant du droit privé).

* Pour toute personne hors Enseignement Catholique, une majoration de 20% est appliquée à ce tarif

Pour toute information concernant la prise en charge financière, nous vous invitons à vous rapprocher de votre organisme financeur. Si nécessaire, pour les questions financières, vous pouvez prendre contact avec Claudine Chéné, responsable comptabilité gestion à l'IFEAP (ligne directe : 02 41 25 33 63)

Comment s'inscrire ?

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du dossier complet **avant le 14 janvier 2019.**

Renseignements auprès d'Elisabeth PAGER
elisabeth.pager@ifeap.cneap.fr

Demande de dossier d'inscription à faire
à Stella Besnard : stella.besnard@ifeap.cneap.fr

IFEAP - 21 rue Merlet de la Boulaye
BP 20221 - 49002 ANGERS cedex 01
02 41 25 33 66 - ifeap@ifeap.cneap.fr



Collège employeur

